



## APPEL À PROJETS DU FONDS POUR LES COMMUNAUTÉS CONNECTÉES COGECO

Enveloppe disponible	50 000 \$
Montant par projet	Maximum 25 000 \$
Date limite pour soumettre un projet	11 avril 2023 à 16 h
Annnonce des résultats	2 juin 2023
Date de fin des projets	31 août 2024
Date limite pour le rapport de recherche	31 octobre 2024

### OBJECTIF DU FONDS POUR LES COMMUNAUTÉS CONNECTÉES COGECO

Le Fonds pour les communautés connectées Cogeco est rattaché à la Faculté des sciences sociales. Il a pour objectif de soutenir le développement et le démarrage de projets qui contribuent au développement optimal des territoires du Québec où intervient Cogeco par l'essor des technologies de l'information et des communications. On s'attend à ce que les personnes et les communautés situées dans ces régions bénéficient des retombées de ces projets.

### DESCRIPTION DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets soutient des projets de démarrage ou des projets complémentaires à des subventions obtenues en lien avec la thématique suivante : **l'usage des technologies de l'information et des communications et leurs retombées au sein des communautés**. Les projets doivent **obligatoirement** contribuer au développement optimal de territoires du Québec [couverts par les services d'Internet, de vidéo et de téléphonie de Cogeco](#).

Voici des exemples de thèmes :

- Usage des médias numériques et des données virtuelles ;
- Rôle de médias numériques pour la diffusion de la culture, pour des techniques de sondage innovantes, etc. ;
- Accès aux services numériques ;
- Diffusion des différents discours dans l'Internet ;
- Comment les technologies mobiles et les plateformes virtuelles peuvent-elles favoriser le bien-être de la population ;
- Comment les formations en ligne offertes aux intervenants et à la population peuvent-elles avoir un effet préventif ;
- Les enjeux de cybersécurité.

Seront privilégiées les initiatives qui présentent de manière explicite et convaincante un ou plusieurs des potentiels suivants :

- Promouvoir la participation étudiante et contribuer à la formation d'une relève consciente des liens entre connectivité, justice sociale, vivre-ensemble et bien-être;
- Promouvoir une approche multidisciplinaire;
- Contribuer au transfert et à l'utilisation des connaissances développées dans le cadre du projet.
- Promouvoir une démarche scientifique sensible aux principes d'égalité, diversité et inclusion et qui contribue à optimiser le vivre-ensemble, la qualité de vie et la prospérité de la population et plus particulièrement de certains groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, victimes de violence, personnes isolées géographiquement ou socialement, etc.);
- Promouvoir la participation citoyenne.



## ADMISSIBILITÉ

- Les candidatures doivent être portées par un membre régulier du corps professoral de la Faculté des sciences sociales.
- Les projets doivent obligatoirement contribuer au développement optimal de territoires du Québec couverts par les services d'Internet, de vidéo et de téléphonie de Cogeco. **Le lien avec la ou les régions impliquées devra apparaître clairement dans le formulaire.** Les régions admissibles sont affichées sur cette [carte](#), n'hésitez pas à nous contacter si vous avez un doute concernant l'admissibilité de la ou des régions touchées par votre demande.
- Cette subvention est non renouvelable. Cependant, les chercheuses et chercheurs ayant bénéficié de la subvention antérieurement peuvent soumettre une nouvelle demande s'il s'agit d'un **nouveau projet**. Toutefois, la priorité sera accordée aux chercheuses et chercheurs qui n'auront pas obtenu ce soutien préalablement.

## NATURE ET DURÉE DE L'AIDE FINANCIÈRE

La valeur du financement accordé est au maximum de 25 000 \$ par projet. Ce montant est non renouvelable et devra être dépensé en entier pour le 31 août 2024.

## DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les coûts directs de la recherche et des activités de mobilisation et transfert des connaissances. L'achat d'équipement peut être admissible, si cet équipement est essentiel à la réalisation du projet proposé. Cela devra être clairement justifié dans le budget.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **Projet - 40 %**
  - ✓ Originalité et pertinence de la problématique
  - ✓ Pertinence des approches théoriques et méthodologiques
  - ✓ Mobilisation des connaissances
- **Faisabilité - 30 %**
  - ✓ Pertinence du calendrier proposé et du budget demandé
  - ✓ Expertise de la candidate ou du candidat, ou de l'équipe par rapport à la recherche proposée
- **Qualité de la formation et du mentorat de la relève - 10 %**
- **Retombées - 20 %**
  - ✓ Démonstration des retombées positives sur les personnes et les communautés situées dans les régions visées.

## BILAN DES ACTIVITÉS

Au terme du projet et au plus tard le 31 octobre 2024, le chercheur principal ou la chercheuse principale s'engage à fournir au comité directeur du Fonds pour les communautés connectées Cogeco un bilan des activités ainsi qu'un rapport financier. Les documents devront être envoyés par courriel à l'adresse [recherche@fss.ulaval.ca](mailto:recherche@fss.ulaval.ca).

La personne responsable s'engage à mentionner le don de Cogeco dans ses activités de diffusion.



### **SOUMETTRE UNE INITIATIVE**

Veillez remplir le formulaire en respectant l'espace alloué, y intégrer les informations ci-dessous et soumettre au plus tard le **11 avril 2023 à 16 h** par courriel à [recherche@fss.ulaval.ca](mailto:recherche@fss.ulaval.ca) :

1. Un titre de projet;
2. Un court résumé du projet (maximum de 150 mots);
3. Une lettre présentant le chercheur ou la chercheuse, son équipe et leur motivation à réaliser l'initiative proposée (maximum 1 page);
4. Un texte présentant la problématique, les approches théorique et méthodologique, le calendrier des activités et les retombées attendues (maximum 3 pages, et les références en sus);
5. Un budget détaillé (maximum 1 page, incluant les justifications).

Le texte doit être rédigé à l'interligne simple, en utilisant la police Calibri (11 points), avec des marges d'au moins 2 cm.

### **PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Les propositions seront évaluées par un comité des pairs. La décision sera communiquée autour du 2 juin 2023 et elle sera sans appel.